



11 mai 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 mai 2023

Présents : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Emmanuel LOUINEAU, Nicolas PINEAU, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Sophie MANDIN.

Excusés : **Les Brouzils** : Emilie DUPREY pouvoir à Pascal CAILLE – **Chavagnes-en-Paillers** : Eric SALAÜN donne pouvoir à Jacky DALLEY, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Fabienne BARBARIT pouvoir à Nicolas PINEAU, Caroline BARRETEAU, Yannick MANDIN pouvoir à Emmanuel LOUINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE pouvoir à Pierrette GILBERT – **Saint-Fulgent** : Jean-Luc GAUTRON pouvoir à Sophie MANDIN

Secrétaire de séance : Arnaud BABIN

En exercice : 30

Présents : 22

Votants : 29

Quorum : 16

N° 129-23 – Géo Vendée, mise à jour des modalités financières de conventionnement

Vu la délibération n° 047-17 relative à la mise à disposition des services de l'association Géo Vendée

Vu la délibération n° 205-17 relative à l'adhésion à l'association Géo Vendée

Considérant que la Communauté de communes accède au catalogue de services de Géo Vendée en tant que partenaire et que le périmètre des missions conduites par l'association Géo Vendée a considérablement évolué ces dernières années.

Considérant qu'en 2017 et suite à l'adoption de nouveaux statuts de Géo Vendée, la Communauté de Communes avait délibéré pour adhérer aux différentes modules thématiques et services proposés par l'association (fournitures de données, formations, ateliers...) moyennant un coût de 0,07 € par parcelles cadastrales.

Considérant qu'il convient de faire évoluer les tarifs au regard des nouveaux services à savoir un coût de 0,08 € par parcelles (+16% par rapport à la tarification précédente) représentant une participation de 3 806,72 € pour 2023 (43 959 parcelles).

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De valider la convention de participation financière à Géo Vendée,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer la convention et l'ensemble des pièces afférentes à cette dernière.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, le 24 mai 2023

Le Président,
Jacky DALLEY